



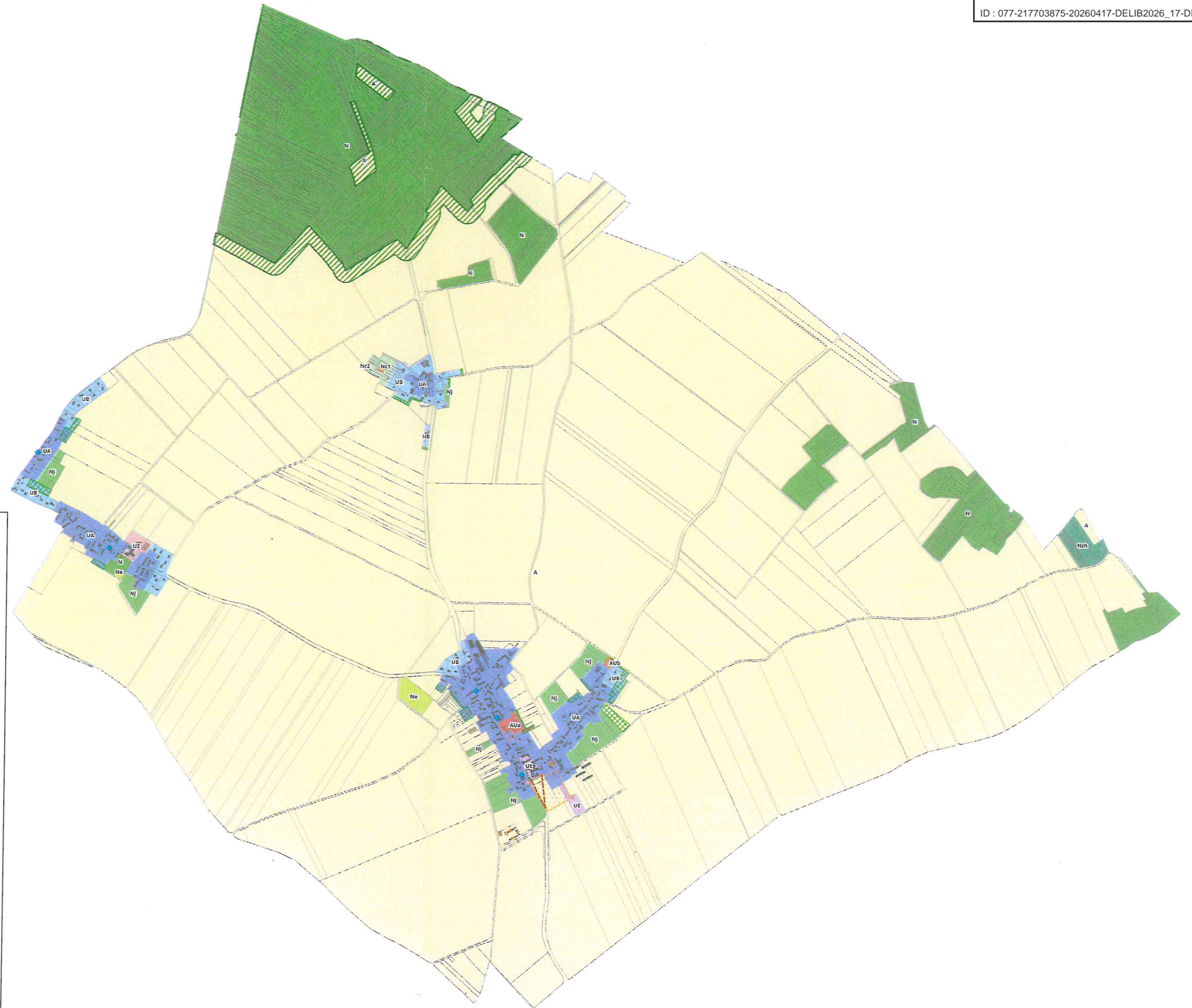
Pièce n°3.2 : Règlement graphique 1
Plan de zonage de la commune
1/8000e

Mairie de Remauville
1 rue Grande
77710 REMAUVILLE

Dossier arrêté le : 02/08/2024
Dossier approuvé le : 07/11/2025

0 100 200 m

cratier



Légende

Zones

- UA
- UB
- UE
- UZ
- AU
- N
- Ne
- Nj
- Nc1
- Nc2
- Nzh
- A

Prescriptions

- Espace vert à protéger (art. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Lisière inconstructible de 50m
- ✦ Elément de patrimoine à protéger (art. L.151-19) : Croix et calvaires
- ◆ Elément de patrimoine à protéger (art. L.151-19) : puits
- ✦ Elément de patrimoine à protéger (art. L.151-19) : Statuette
- ✦ Monument historique : Eglise Saint-Médard
- ★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du C.U.
- Alignement d'arbres préservé (art. L.113-1 du CU)
- ↔ Vue à préserver (art. L.113-1 du CU)

Cadastre

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles